

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: SynPower™ SAE 10W40 Nom commercial

MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

: 872271 Code du produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline

> Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

: +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec Téléphone

le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

SDS@valvoline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654)

, ou appeler le SAMU en composant le 070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 15 - < 25
HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE	64742-55-8 265-158-7 649-468-00-3 01-2119487077-29- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 15



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

11			
DISTILLATES (PETROLEUM),	64742-65-0	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
SOLVENT-DEWAXED HEAVY	265-169-7		
PARAFFINIC	649-474-00-6		
	01-2119471299-27-		
	XXXX		
Phenol, dodecyl-, sulfurized,	68784-26-9	Aquatic Chronic 4;	>= 1 - < 2,5
carbonates, calcium salts,	272-234-3	H413	
overbased	01-2119524004-56-		
	xxxx		
PHOSPHORODITHIOIC ACID,	84605-29-8	Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - < 2,5
MIXED O,O-BIS(1,3-	283-392-8	Eye Dam. 1; H318	
DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR)	01-2119493626-26-	Aquatic Chronic 2,	
ESTERS, ZINC SALTS	XXXX	H411	
Substances avec limite d'exposition	n sur le lieu de travail :		
DISTILLATES (PETROLEUM),	64742-54-7		>= 40 - < 50
HYDROTREATED HEAVY	265-157-1		
PARAFFINIC	649-467-00-8		
DISTILLATES (PETROLEUM),	64742-54-7		>= 10 - < 15
HYDROTREATED HEAVY	265-157-1		
PARAFFINIC	649-467-00-8		
	01-2119484627-25-		
	xxxx		
Distillates, petroleum, solvent-	64741-88-4		>= 1 - < 2,5
refined heavy paraffinic	265-090-8		,
	649-454-00-7		
	01-2119488706-23-		
	XXXX		
December 19 and a second of the Control			L

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

yeux Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

: gaz carbonique et monoxyde de carbone

dangereux oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3	BE OEL
Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic	64742-54-7	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3	BE OEL
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC	64742-54-7	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3	BE OEL
HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE	64742-55-8	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3	BE OEL
DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT- DEWAXED	64742-65-0	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3	BE OEL



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

HEAVY PARAFFINIC				
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3	BE OEL
Distillates, petroleum, solvent- refined heavy paraffinic	64741-88-4	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,05 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	167 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,08 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	80 mg/kg
	Utilisation par les consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Utilisation par les consommateur s	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,167 mg/m3
	Utilisation par les consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,04 mg/kg
	Utilisation par les consommateur s	Dermale	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg
	Utilisation par les consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment marin	3480 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	43500 mg/kg
	Sol	8850 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile

Délai de rupture : >= 240 minÉpaisseur du gant : >= 0.35 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de

la matière sont des valeurs standards! Le temps de

pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront

obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : ambre

Odeur : huileux

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'écoulement : < -33 °C

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : 222 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Température de

décomposition

Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : < 6.800 mPa.s (-25 °C)

Viscosité, cinématique : env. 88 mm2/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0,869 gcm3 (15 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

cutanée

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

cutanée

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

cutanée

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.100 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

cutanée Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): > 5 g/kg

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

cutanée

Distillates, petroleum, solvent-refined heavy paraffinic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,58 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

cutanée Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour la peau.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

Distillates, petroleum, solvent-refined heavy paraffinic:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Résultat : Pas d'irritation des yeux

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Légère irritation passagère Résultat : Légère irritation passagère



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Espèce : Lapin Résultat : Corrosif

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Résultat : Pas d'irritation des yeux

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Résultat : Pas d'irritation des yeux

Distillates, petroleum, solvent-refined heavy paraffinic:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test : répétez humaine patch test insulte (HRIPT)
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Type de Test : Test de Buehler



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Distillates, petroleum, solvent-refined heavy paraffinic:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Distillates, petroleum, solvent-refined heavy paraffinic:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

: LL50 (Poisson): > 100 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les EL50 (Les algues): > 100 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons NOEC: 10 mg/l (Toxicité chronique) Espèce: Poisson



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023 Version: 14.0

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 10 mg/l

Espèce: Invertébrés aquatiques

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aigue pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,0

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1,0 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Toxicité pour les : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

algues/plantes aquatiques Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 4; Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 24 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et :

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,4 mg/l

Point final: Test de Reproduction

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023 Version: 14.0

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2: Toxique

pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aguatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Toxicité pour les poissons

: LL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: EL50 (Les algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC 10 mg/l

Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 10 mg/l

Espèce: Invertébrés aquatiques

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aguatique

Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.

Distillates, petroleum, solvent-refined heavy paraffinic:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >=

100 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOELR: Calculés >= 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEL 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: < 10 % Durée d'exposition: 28 ir

Méthode: Essai de Sturm modifié

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 1,5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Distillates, petroleum, solvent-refined heavy paraffinic:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2 - 4 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 9,5

octanol/eau

PHOSPHORODITHIOIC ACID, MIXED O,O-BIS(1,3-DIMETHYLBUTYL AND ISO-PR) ESTERS, ZINC SALTS:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,56

octanol/eau

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:

Coefficient de partage: n- : log Pow: Prévu > 7

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC (Numéro sur la liste 28)

(Numéro sur la liste 28)
HYDROTREATED LIGHT
PARAFFINIC DISTILLATE (Numéro sur la liste 28)
DISTILLATES (PETROLEUM),
SOLVENT-DEWAXED HEAVY
PARAFFINIC (Numéro sur la liste

Distillates, petroleum, solventrefined heavy paraffinic (Numéro sur la liste 28)

distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic (Numéro sur la liste 28)

Distillates (petroleum), solventdewaxed heavy paraffinic; Baseoil unspecified (Numéro sur la liste 28) DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT NAPHTHENIC phenol, (tetrapropenyl) derivatives

(Numéro sur la liste 30)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) N^{o} 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Irrit. : Irritation cutanée

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ SAE 10W40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 14.0 Date de révision: 23.01.2023 Date d'impression: 31/01/2023

international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes: 000000239297

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR